

Rapport d'expertise

ZAC de Coupvray
Département de Seine-et-Marne
Surface : 5 ha 64

A la demande de l'EPAFRANCE, nous avons procédé à un repérage géographique des arbres de haut jet et estimé la qualité technologique et sanitaire de chacun de ces sujets. Un relevé sur l'ensemble de la zone concernée a été réalisé. Ces données permettent de définir pour chaque arbre les actions à entreprendre dans le cadre d'un projet d'aménagement de la ZAC de Coupvray.

I – Méthodologie

Ce relevé a permis d'identifier 210 arbres dont certains sont constitués de cépées. Seuls les arbres dont la circonférence était égale ou supérieure à 85 cm ont été relevés, soit un diamètre de 27 cm. Outre la circonférence, chaque arbre relevé a été caractérisé par son essence, sa place dans la strate arbustive, son état sanitaire, la qualité de répartition de ses branches dans le houppier, la hauteur de ses premières branches maîtresses et les différentes observations sur son état général.

Ces relevés ont été effectués de façon unitaire dans l'espace géographique global du projet. Parallèlement à ce relevé, une description des peuplements a été réalisée pour permettre de distinguer les différentes zones de peuplements. Ce type de description a notamment permis d'identifier les différentes parties ne comportant pas d'arbre de diamètre pré-comptable (circonférence de 85 cm minimum), soit :

- les zones d'accrus de moins de 20 ans ne comportant pas ou très peu d'arbres identifiables
- les zones de futaie adulte avec accrus
- les zones de jeune futaie issues d'accrus
- les taillis simples valorisables ou à réserves éparses

II – Description

1 - Zones d'accrus de moins de 20 ans non valorisables - surface : 2 ha 15 a Zones 2, 4, 6, 7, 9, 11, 13 et 16



Ces peuplements sont constitués d'essences arbustives telles que l'aubépine et de jeunes cépées de frêne et d'érable sycomore non identifiables.

En dehors de quelques arbres de futaie ayant pu être identifiés, la présence d'arbres pré-comptables est insuffisante pour en faire un peuplement d'avenir.

Une bande de 10 à 15 m de large présentant un peuplement plus jeune composé d'accrus de moins de 20 ans, est située le long de la route départementale (Zone 16).

2 – Jeune futaie issue d'accrus de plus de 20 ans - surface : 1ha 19a
Zones 3 et 5



Zone 3

Ces peuplements peuvent résulter de l'évolution naturelle des zones d'accrus de moins de 20 ans. On note la présence d'arbres de place relativement bien répartis.

En règle générale, ces arbres ne présentent pas de problèmes sanitaires.



Zone 5

Données caractéristiques de ces peuplements

Zone 3						
0ha 79a	Ø	Frêne	Érable	Charme	Merisier	TOTAL
Petit Bois	20/25	56 %	3 %	3 %	16 %	78 %
Bois Moyens	30/45	19 %			3 %	22 %
Gros Bois	50 et +					
Total		75 %	3 %	3 %	19 %	100 %

Zone 5						
0ha 40a	Ø	Frêne	Érable	Charme	Merisier	TOTAL
Petit Bois	20/25	9 %	34 %	17 %	3 %	63 %
Bois Moyens	30/45		31 %	6 %		37 %
Gros Bois	50 et +					
Total		9 %	65 %	23 %	3 %	100 %

Ils sont donc majoritairement composés de Petits Bois (Ø 20/25) et Bois Moyen (Ø 30/45). Ces peuplements, s'ils sont bien menés, peuvent être maintenus et améliorés sur 30 à 50 ans.

3 – Futaie adulte avec accrus - surface : 0ha 39a
Zones 8, 10 et 12



Données caractéristiques de ces peuplements

Zones 8, 10 et 12					
0ha 39a	Ø	Frêne	Chêne	Divers	Total
Petit Bois	20/25	14 %	14 %		28 %
Bois Moyens	30/45	14 %	22 %	14 %	50 %
Gros Bois	50 et +		22 %		22 %
Total		28 %	58 %	14 %	100 %

La densité des sujets des accrus est moyenne à bonne. Les arbres présentant un bon état sanitaire restent en nombre restreint.

4 – Taillis simple valorisable - surface: 0 ha 58 a
Zone 14



Ce peuplement est constitué majoritairement de cépées d'Erable Sycomore et de Châtaignier y compris quelques perches de Merisier et de Chêne de qualité. La circonférence étant comprise entre 45 et 65 cm, aucun relevé d'arbre de place n'a été effectué. La densité des tiges est comprise entre 350 et 600 tiges/ha. Une partie est de très bonne qualité et sa valorisation par un itinéraire sylvicole adapté pourra être envisagée.

5 – Tallis simple avec réserves - surface : 0ha 15a

Zone 17

Ce peuplement essentiellement à base de Frêne se compose de 100 à 110 tiges/ha de perches de taillis en cépées et de 80/90 tiges/ha de réserves (BM) issues du taillis.

6 – Zone privée non accessible - surface : 0ha 40a

Zone 14

Elles n'ont pu être décrites (espace privé clos).

Ces zones sont généralement composées d'accrus de moins de 20 ans.

III – Préconisations

S'agissant de mesure d'accompagnement du projet urbain, les préconisations suivantes pallieront au défrichement lié à la création de la voie de circulation.

1 – Zones d'accrus de moins de 20 ans non valorisables – Surface : 2 ha 15

Zones 2, 4, 6, 7, 9, 11, 13 et 16.

Issus de l'abandon d'entretien d'anciennes prairies, ces accrus sont sans intérêt sylvicole à l'heure actuelle.

Ils pourront être le lieu d'implantation de la nouvelle voie et en d'autres places, être reboisés ou laissés en espaces ouverts.

2 – Jeune futaie issue d'accrus de plus de 20 ans - Surface : 1 ha 19

Zones 3 et 5

Ces peuplements sont composés de 114 à 145 tiges/ha recensées avec une prédominance de Petits Bois et Bois Moyens.

Essences : Frêne, Erable, Charme, divers.

Ils peuvent donc être maintenus et améliorés.

L'amélioration consistera à extraire les arbres ou brins qui gênent le développement harmonieux de leurs houppiers. La rotation des coupes sera de 8 à 10 ans.

En zone 3, l'essence dominante est le Frêne. Compte tenu des risques liés à la *Chalarose* (cf. note jointe), il conviendra de favoriser d'autres essences.

3 – Futaie adulte avec accrus - Surface : 0 ha 39

Zones 8, 10 et 12

Ces peuplements sont composés de 115 à 186 tiges/ha recensées avec une prédominance de Bois Moyens et Gros Bois.

Essences : Chêne, Frêne, divers.

Ils peuvent être maintenus, améliorés et par place, renouvelés.

La gestion s'apparente donc à de la futaie irrégulière :

- amélioration dans toutes les classes de diamètres
- extraction des arbres sanitairelement déficients
- renouvellement partiel par plantation ou semi naturel

L'essence à favoriser sera le Chêne.

4 – Taillis simple valorisable - Surface : 0 ha 58

Zone 14

Le peuplement est composé de 350 à 600 tiges/ha non recensées avec une prédominance de Petits Bois.

Essences : Erable Sycomore, Châtaignier, Chêne, Merisier.

Il peut donc être maintenu et amélioré (détourage).

La rotation des coupes sera de 8 à 10 ans.

5 – Taillis simple avec réserves – Surface : 0 ha 15

Zone 17

Ce peuplement à base de taillis et de réserves de Frêne peut être amélioré par le renouvellement progressif du taillis (furetage) et la mise en valeur des quelques réserves afin de limiter l'impact paysager d'une coupe à blanc en bordure du site d'étude.

IV – Recommandations générales

1 – Choix des essences

Hormis les zones 14, 15 et 16, situées sur limons des plateaux d'épaisseur conséquente, les autres zones sont assises sur des sols plus superficiels, argilo-calcaires sur roche mère calcaire de Champigny à des marnes.

Le Frêne, essence colonisatrice, est présent, mais compte tenu des risques liés à la *Chalarose*, ne sera pas à préconiser.

Le Chêne Sessile, l'Erable champêtre, les fruitiers, sont des essences bien adaptées à la station.

2 – Implantation de la voirie

La route asphaltée étant de 6 m de large, l'emprise devra être de 12 m, de telle sorte que les appareils racinaires des arbres limitrophes existants soient le moins endommagés possible.

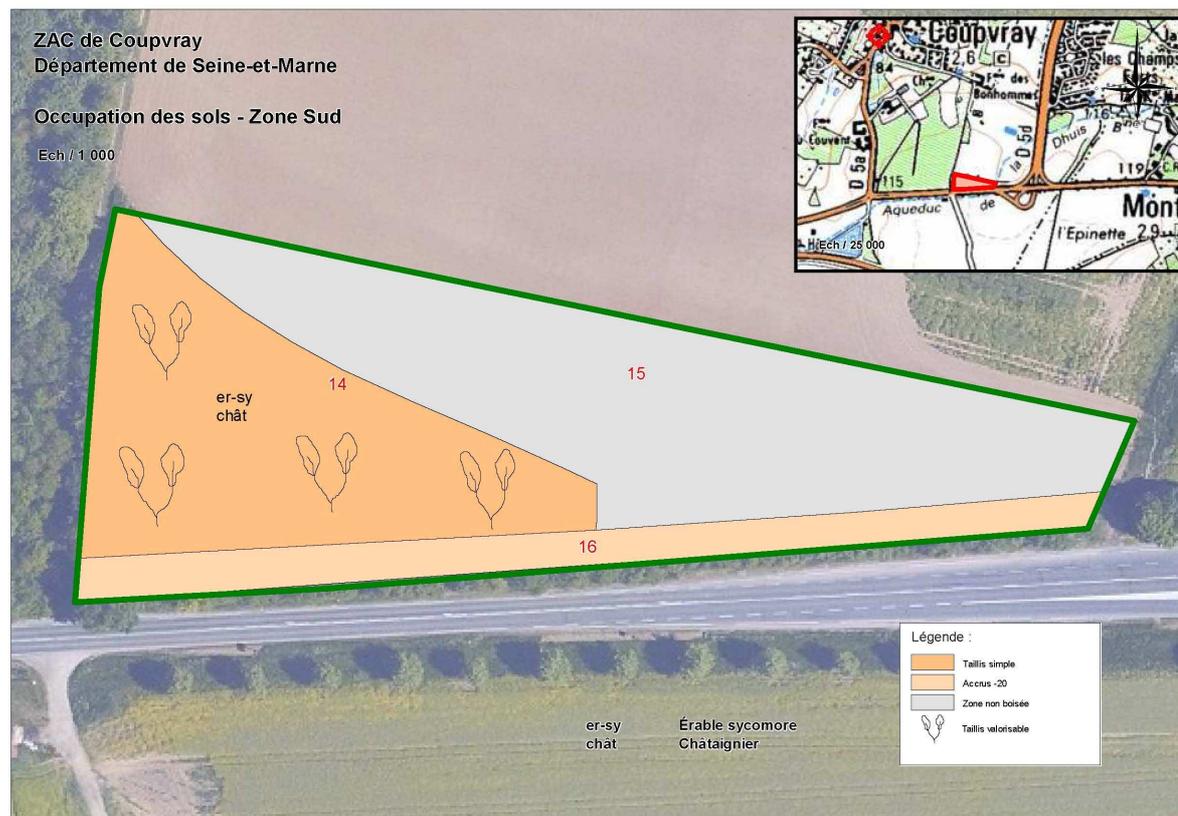
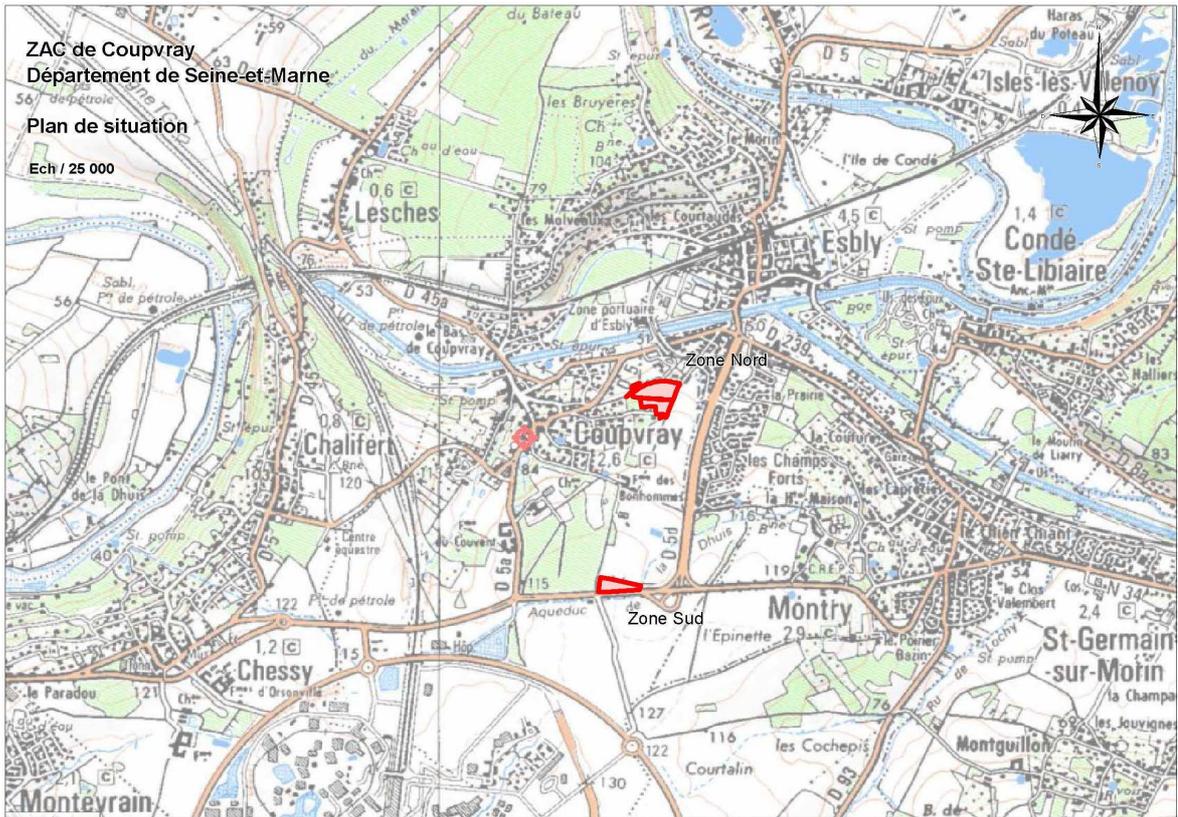
La lisière ainsi créée pourra être renforcée par plantation après travaux d'infrastructures.

Pièces jointes

- *Plan de localisation*
- *Plan masse Zone Nord*
- *Plan masse Zone Sud*
- *Tableau descriptif des zones étudiées*
- *Tableau descriptif des arbres répertoriés*
- *Note technique sur la Chalarose*

Paris, le 4 juin 2012

Patrick COSTAZ
Cabinet DEMETZ-COSTAZ
Experts Forestiers et Associés



ZAC de Coupvray
 Département de Seine-et-Marne

Occupation des sols - Zone Nord

Ech / 1 000

